



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société BERGERAT-MONNOYEUR SA a introduit une demande d'autorisation relative à la:

Modification de l'aire de lavage (3/20/0160), 4A, Am Brill, Ehlange

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3/24/0032 du 12 avril 2024 peut être consultée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 26 avril 2024 au 13 mai 2024.

Reckange-sur-Mess, le 25 avril 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

26.04.2024 – 13.05.2024
3-2024-008-DEM-MECDD

www.reckange.lu